

Ordonnance souveraine n° 830 du 14 décembre 2006 modifiant et complétant les dispositions de l'ordonnance n° 3.647 du 9 septembre 1966 concernant l'urbanisme, la construction et la voirie, modifiée

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	14 décembre 2006
Publication	Journal de Monaco du 15 décembre 2006 ^[1 p.3]
Thématique	Règles d'urbanisme

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2006/12-14-830@2006.12.16>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'ordonnance-loi n° 674 du 3 novembre 1959 concernant l'urbanisme, la construction et la voirie, modifiée ;

Vu l'ordonnance n° 3.647 du 9 septembre 1966 concernant l'urbanisme, la construction et la voirie, modifiée ;

Article 1er

Voir l'article 12 de l'ordonnance n° 3.647 du 9 septembre 1966.

Article 2

Les dispositions de la présente ordonnance sont applicables aux demandes d'accord préalable ou d'autorisation de construire déposées à la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction à compter de la date de sa publication dans le « *Journal de Monaco* ».

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 15 décembre 2006

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2006/Journal-7786>